



ACEPP
83

La petite gazette du Var

Avril 2017, n°33

Sommaire :

- Classification de certains diplômes
- Texte cadre National de l'accueil du JE
- Guide PMI
- Le compte engagement citoyen (CEC)
- Que se passe-t-il dans le réseau ?
- Projet avec les enfants du Togo
- Formations Aceptp83

FAITES CIRCULER!!!

Vous pouvez la photocopier ou l'afficher

EDITO

Chers tous,

Voici pour vous cette nouvelle gazette du printemps.

A la fin du mois de janvier, j'ai eu l'opportunité de me rendre au conseil d'administration de l'ACEPP nationale qui était ouvert aux fédérations comme la nôtre. Cette participation a été particulièrement intéressante, j'y ai trouvé un mouvement dynamique, convivial et moteur. Nous étions environ 35 personnes, autant de professionnels que de bénévoles, autour d'une table avec un ordre du jour très précis, nous avons pu chacun partager nos avis, nos questionnements sur les sujets abordés : il y avait entre autre à discuter des termes utilisés dans la plate-forme présidentielle par l'intermédiaire de laquelle l'ACEPP interpelle les candidats à l'élection présidentielle, une question aussi autour des liens qui unissent les fédérations et le mouvement national avec la prise de connaissance d'une charte fédérale, d'autres points abordés aussi notamment autour de la refondation du mouvement et de sa gouvernance.

Cette expérience de démocratie m'a été profitable, elle est source d'inspiration autant sur le fond que sur la forme. L'expression de chacun peut être favorisée par certains outils que nous essayons de réinventer au quotidien, c'est le cœur de notre métier, autour de l'accueil et du travail en réseau, la libre circulation des idées, merci d'y contribuer à votre mesure.

Bonne lecture !

Notre prochain rdv : Le samedi 10 juin au matin à Trans-en-Provence, vous recevrez très prochainement l'invitation, nous vous attendons nombreux.

Armelle RAULT, Présidente Aceptp83

L'ACEPP MISE A L'HONNEUR

Le samedi 10 décembre 2016, Dennis Gomez, co-président de l'Aceptp, a reçu des mains du Président de la République François Hollande, accompagné de Laurence Rossignol, Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes et de Marie-Andrée Blanc, présidente de l'Unaf, la médaille de la Famille au cours d'une cérémonie officielle, à l'Élysée.

À cette occasion, l'actuel président de l'Aceptp a invité les président-e-s fondateurs dont Solange PASSARIS-GERASSI (la co-fondatrice et présidente de l'Aceptp83 de 2006 à 2015) à venir le rejoindre pour partager cette distinction honorifique qui rend hommage à l'action exceptionnelle rendue en faveur de la parentalité dans le réseau Aceptp qui ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans les 35 ans d'histoire de l'association.



Classification de certains diplômes du travail social

Arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social selon la nomenclature des niveaux de formation

Les diplômes d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur technique spécialisé et de conseiller en économie sociale familiale obtenus à l'issue d'une formation entamée à compter de la rentrée scolaire de **septembre 2018** seront classés au niveau 2 de la nomenclature des niveaux de formation.

Si vous souhaitez le consulter : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/3/27/AFSA1709704A/jo/texte>

Texte cadre National de l'accueil du jeune enfant

Laurence ROSSIGNOL, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, publie le texte cadre national pour l'accueil du jeune enfant, le 23 mars 2017.

Il expose pour la première fois les principes et les valeurs essentielles que partagent les professionnel(le)s de l'accueil du jeune enfant en France. Il propose un cadre de référence commun à l'ensemble des modes d'accueil, individuels et collectifs, et s'adresse à toutes celles et ceux qui les conçoivent et les mettent en œuvre : élu(e)s, gestionnaires, spécialistes, institutions et services, professionnel(le)s et parents.

Ce cadre d'orientation est issu des recommandations d'une concertation scientifique et publique, la mission *Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels*, à laquelle l'ensemble des acteurs de l'accueil du jeune enfant ont été associés pendant près d'un an, sous l'égide de la psychologue et psychanalyste Sylviane GIAMPINO.

Le texte cadre développe les dix principes d'une charte nationale placée en ouverture et rédigée du point de vue de l'enfant, que l'ensemble du secteur de la petite enfance pourra s'approprier. Les principes qu'elle expose, rédigés du point de vue de l'enfant, sont développés dans chaque article du texte cadre.

Cette charte a vocation à être affichée dans tous les lieux d'accueil collectif et individuel, afin que les parents des jeunes enfants puissent en prendre connaissance. Elle sera distribuée par les caisses d'Allocations familiales et de Mutualité sociale agricole aux établissements d'accueil du jeune enfant et aux relais d'assistant(e)s maternel(le)s.

La charte développe 10 grands principes pour permettre à l'enfant de s'épanouir :

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel(le)s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel(le)s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Retrouvez le texte cadre Nationale et la charte sur le site sur le site : <http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/publications/familles/rapports-enfance/>

Guide ministériel relatif aux établissements du jeune enfant à l'intention des services de pmi

Il était annoncé depuis plusieurs mois déjà, il vient d'être publié sur le site du Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. Le groupe de travail qui l'a préparé a réuni des gestionnaires privés, publics et associatifs, des représentants de la PMI et de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Son contenu est donc issu d'un consensus national.

Ce guide, préfacé par la secrétaire d'État chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, est destiné aux professionnels des services départementaux de protection maternelle et infantile (PMI) chargés d'instruire les demandes d'agrément et de préparer la décision du président du conseil général. Il fournit un outil pratique sur la portée, la méthode et le contenu de l'évaluation de ces demandes, en favorisant une approche pluridisciplinaire.

Ce guide devrait contribuer à harmoniser les pratiques professionnelles et à améliorer la qualité des conditions d'accueil des enfants confiés.

Pour le consulter : <http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/publications/enfance/guide-enfance/guide-relatif-aux-etablissements-du-jeune-enfant-a-lintention-des-services-de-pmi/>

Le Compte Engagement Citoyen (CEC)

Le Compte Personnel d'Activité (CPA) a mis en place un Compte Engagement Citoyen (CEC) afin de recenser les activités bénévoles ou de volontariat de son titulaire, et de permettre d'acquérir des heures inscrites sur le Compte Personnel de Formation (CPF). Toutes les personnes de 16 ans et plus (dès 15 ans pour les jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage) peuvent, si elles remplissent les conditions, acquérir des droits au titre du Compte d'Engagement Citoyen. Le CEC reste ouvert tout au long de la vie et est fermé lors du décès de son titulaire.

Quelles sont les conditions pour avoir des heures sur mon CEC ?

Les activités bénévoles ou de volontariat éligibles au CEC et les conditions d'acquisition des 20 heures forfaitaires par an et par activité sont les suivantes :

Le service civique (6 mois en continu sur une ou deux années civiles) :

- Engagement de service civique,
- Volontariat associatif de service civique,
- Volontariat international en administration (VIA),
- Volontariat international en entreprise (VIE),
- Service volontaire européen (SVE),
- Volontariat de solidarité internationale (VSI)

La réserve militaire ; La réserve communale de sécurité civile (signature d'un contrat d'engagement de 5 ans) ; **La réserve sanitaire** (signature d'un contrat d'engagement de 3 ans)

L'activité de maître d'apprentissage (6 mois continus sur une ou deux années civiles)

Les activités de bénévolat associatif (2 conditions : siéger dans l'organe d'administration ou de direction de l'association ou participer à l'encadrement d'autres bénévoles pendant au moins 200 heures au cours de l'année civile dans 1 ou plusieurs associations loi 1901)

Comment votre compte est-il alimenté ?

A l'exception des activités de bénévolat associatif, si vous remplissez les conditions pour être bénéficiaire de droits CEC, l'organisme compétent va vous déclarer auprès de la Caisse des

dépôts au début de l'année suivant l'année où vous avez exercé l'activité bénévole ou de volontariat éligible au CEC et 20 heures forfaitaires par activité vous seront allouées. Les premières alimentations automatisées auront lieu début 2018 au titre des activités 2017.

Pour les activités de bénévolat associatif, selon votre situation vous devrez d'abord vous déclarer sur le portail du CPA entre le 1^{er} janvier et le 30 juin de l'année suivant l'année où vous exercez ces activités.

Il ne peut toutefois être acquis plus de 20 heures au titre de la même activité sur la même année civile et le total des heures acquises au titre du CEC sont limitées à 60h.

Comment savoir de combien d'heures je dispose ?

Votre CEC vous indiquera le nombre d'heures dont vous disposez pour effectuer une formation. Tous les CEC sont actuellement à zéro. Vos heures acquises ne seront visibles qu'à partir de 2018.

Utilisation des heures du Compte d'Engagement Citoyen ?

- Soit pour suivre des formations éligibles au CPF : vos heures acquises au titre du CEC peuvent alors compléter vos heures acquises au titre du CPF ;

- Soit pour suivre des actions de formations spécifiques aux bénévoles et aux volontaires en service civique en utilisant uniquement vos heures CEC .

Dans le cas d'une mobilisation de vos droits CPF et de vos droits CEC, vous devrez d'abord utiliser vos heures CPF en priorité et 2 consentements vous seront demandés, un pour l'utilisation de vos heures CPF et un autre pour la mobilisation de vos heures CEC.

Si vous avez fait valoir vos droits à la retraite, vous ne pourrez plus mobiliser vos heures CPF. Seules les heures CEC pourront être utilisées pour financer des actions de formation destinées à vous permettre en tant que bénévole ou volontaire en service civique d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de vos missions.

Que se passe t-il dans le réseau Acepp83 ??



Le 6 avril 2017, la micro-crèche «Au Pays des Nistouns» de Draguignan a organisé un atelier créatif réunissant parents, enfants et professionnelles pour la confection d'épouvantails à partir de matériaux de récup.

C'est autour de Céline TURC (de l'association Trait Libre) que petits et grands ont partagé un moment de créativité pour le plaisir de tous.

Très belle après-midi de partage

et de convivialité !!!



Projet avec les enfants du Togo

Une belle histoire commence entre les enfants du Togo et les enfants de la crèche associative 123 Soleil au Plan du Castellet dans le Var.



crèche Sikavi située à Lomé au Togo (pays d'Afrique de l'Ouest francophone).

Ces échanges interculturels se feront par le biais de l'association Infirmiers Sans Frontières (ISF), association de solidarité internationale à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle.

Pour débiter le projet nous réalisons un reportage sur nos habitudes de vie, l'équipe, les enfants, notre région pour nous présenter et l'envoyer dans un premier colis accompagné de dessins.

« A une période où les échanges internationaux sont de plus en plus présents, l'ouverture au monde est une chance !

A partir du mois de mai nous allons correspondre avec des enfants et des professionnelles de la

Echanger des photos, des idées, des chansons, des dessins, des recettes, des idées de jeux, de nouvelles chansons... nous donnerons de nouveaux prétextes pour satisfaire la curiosité des petits et des grands.

Au-delà de simples échanges, il s'agit d'une véritable démarche pédagogique. Les intérêts pour les enfants sont nombreux : s'ouvrir à une autre culture, découvrir d'autres habitudes de vie, d'autres senteurs, d'autres sonorités, s'enrichir de la différence, créer du lien...

Solidarité, humanité, échanges sont des valeurs importantes que nous partageons dans un intérêt commun : le bien-être des enfants. »

Manon MERLY, directrice de la crèche 123 Soleil.



Formations ACEPP83

Les formations collectives :

- Le 15 mai ➤ « Initiation à la relaxation ludique pour les jeunes enfants » animée par Marylène PIA.
- Le 19 mai ➤ « Peindre avec des encres végétales et des matériaux naturels » animée par Céline TURC
- Le 16 juin ➤ « Elaborer des repas pour les jeunes enfants » animée par Julie PASSAT

Attention la formation « Stress et temps quotidien : comment privilégier le bien-être de l'enfant ? » est reportée au 7 et 8 décembre 2017.

Les formations en intra-muros :

- Gestes de secours d'urgence adaptés à la petite enfance
- Lutte incendie (manipulation des moyens d'extinction)
- Le DUERP
- Quelles pratiques pour un bien-être au quotidien ?
- Gestes et postures TMS
- Les pratiques quotidiennes du professionnel dans ses relations à l'enfant, aux familles et à l'équipe.
- Accompagnement à la VAE (CAP PE, AP, EJE, ME...)

Toutes nos formations proposées dans le catalogue peuvent être organisées en intra et adaptées à votre projet. N'hésitez pas à nous contacter